

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Dossier complet le : <input style="width: 90%;" type="text"/>	N° d'enregistrement : <input style="width: 90%;" type="text"/>

**1. Intitulé du projet**

Extension de la capacité d'accueil du camping "La Mirabelle" à Volstroff (57)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale  La Mirabelle

Nom, prénom et qualité de la personne  HOUE Pierre - Gérant  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  3 7 9 8 1 2 4 8 0 0 0 0 3 4      Forme juridique  SARL à associé unique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°42 "Terrains de camping et caravanage"	"Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs."

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La société "La Mirabelle", propriétaire du camping, souhaite aujourd'hui augmenter sa capacité d'accueil. Alors que le nombre de parcelles disponibles, pour l'installation de tentes ou mobile homes, est actuellement de 199, l'objectif est de créer 319 emplacements supplémentaires dont 6 pour les employés. Le camping atteindrait alors une capacité de 518 parcelles ou emplacements au total.

La création de ces emplacements s'accompagnera :

- De l'aménagement d'aires de jeux,
- De l'aménagement de voies de desserte interne,
- D'un aménagement paysager des nouveaux emplacements : plantations d'arbres et de haies d'ornement.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité d'accueil du camping (actuellement 199 emplacements) et d'atteindre 518 emplacements. Les emplacements sont des parcelles capables d'accueillir des structures de types mobile homes.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux nécessaires à la création de ces nouveaux emplacements seront les suivants :

- Abattages d'arbres et suppressions de bosquets,
- Suppressions éventuelles de haies d'ornements,
- Terrassements des emplacements,
- Création de voiries de desserte
- Installation de réseaux (eaux usées, eau potable, électricité),
- Installation de mobile homes sur roues
- Aménagements paysagers : plantations d'arbres et de haies d'ornement.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les nouveaux emplacements ainsi créés accueilleront des structures de type mobile homes sur roues qui resteront mobiles et pourront donc être déplacés, si besoin.

En phase exploitation, les mobile homes seront loués par des touristes.

La période d'ouverture du camping est d'avril à novembre.

En dehors de la période d'ouverture au public du camping, un gardiennage est assuré, et la maintenance des installations du camping est réalisée.

Globalement, le fonctionnement du camping sera donc le même qu'actuellement avec une capacité supérieure. Ainsi, la capacité du camping suite au projet augmentera de 796 campeurs à 2 072 campeurs.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme.

Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de parcelles existantes	199 parcelles
Nombre de parcelles à créer	319 parcelles
Nombre total de parcelles après travaux	518 parcelles
Superficie totale du camping	24 ha
Superficie approximative concernée par le projet	4.95 ha

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Camping Mirabelle  
Route de Luttange  
57940 Volstroff

Section 46, parcelle 190

Section 52, parcelle 2

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 06° 16' 08" E Lat. 49° 17' 59" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 "Bois le Stolbuesch à Metzervisse", à environ 1 km à l'Est du camping. Plusieurs autres ZNIEFF sont référencées à proximité (distance supérieure à 1km).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le camping de la Mirabelle est situé en zone à dominante humide référencée par la DREAL Grand-Est. Un inventaire de terrain réalisé par le bureau d'étude Ecolor (mars 2020) a permis de délimiter des zones humides : présence de végétation particulière (Saulaie-Frênaie, Roselière). Cf annexe 7. Le projet évite les impacts sur les zones humides référencées.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le camping est concerné par un site BASIAS lié à la présence d'une ancienne fabrique de produits explosifs et inflammables dont l'activité aurait débuté en 1906 (LOR5705875). Les informations sur cette ancienne activité, sa localisation précise et la gestion des sols lors de la cessation d'activité ou lors de l'ouverture du camping ne sont pas connues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 6.7 km à l'est du projet. Il s'agit de la ZPS "Carrières souterraines et pelouses de Klang-Gîtes à chiroptères" (FR4100170).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité du camping entraînera une augmentation des besoins en eau potable pour les clients.  Ces prélèvements solliciteront le réseau d'alimentation en eau potable desservant le camping et le captage associé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires à la création des emplacements seront excédentaires en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut présenter des impacts sur des habitats de chiroptères et sur des habitats d'espèces protégées et/ou patrimoniales (prairies, bosquets, haies arborescentes et arbustives): * destruction d'habitats ou d'individus pendant le chantier, * dérangement d'individus en phase exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par leur éloignement géographique du projet (>6,7 km), les sites Natura 2000 ne sont pas susceptibles d'être impactés.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RAS (absence de 5.2 au présent formulaire)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne une extension des zones d'emplacements de mobile-homes sur des espaces naturels (prairie, boisements) à l'intérieur de l'emprise du camping.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Volstroff est située à moins de 20 km de la centrale nucléaire de Cattenom, dans le périmètre du PPI.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du camping est situé en zone d'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles. Cet aléa est potentiellement d'intensité plus forte sur la frange Ouest du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un site BASIAS est référencé sur le site du camping. La gestion des sols suite à cette exploitation industrielle n'est pas connue. Un risque sanitaire est potentiellement présent.  Le projet n'engendre pas de risque sanitaire particulier.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité d'accueil du camping entraînera une augmentation saisonnière des trafics liés aux visiteurs fréquentant le camping.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité du camping peut être source d'une augmentation des nuisances sonores. Cependant, le camping est relativement éloigné de zones habitées (distance de 350 m avec l'habitation la plus proche).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements ne seront pas sources de vibrations particulières.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouvelles zones accueillant des emplacements de mobile homes comprendront un système d'éclairage qui restera cependant limité (balisage des cheminements, des terrasses...). Ce système d'éclairage comprendra des potelets ainsi que des luminaires à déclenchement.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accroissement du trafic consécutif à l'augmentation de la capacité d'accueil entraînera des rejets supplémentaires de gaz à effet de serre dans l'air, notamment en saison estivale.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont actuellement infiltrées directement ou collectées par des fossés, et dirigées vers l'étang. Le projet ne modifie pas cette gestion des eaux pluviales. L'étang est a priori déconnecté du cours d'eau de la Bibiche (sauf en cas de débordement)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de la capacité d'accueil du camping entraînera une augmentation du rejet d'eaux usées dans le réseau de collecte communal relié à la station d'épuration de Distroff-Metzervisse. Le projet représente une augmentation de 842 équivalents-habitants portant à 1 368 équivalents-habitants la somme des charges entrantes, dans la station d'épuration, issues du camping.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité du camping sera à l'origine d'un accroissement de la production de déchets, notamment ménagers.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Volstroff est située en zone de présomption de prescriptions archéologiques. Cependant, les travaux ne concerneront que la partie supérieure du sous-sol. Le permis d'aménager du projet sera soumis pour instruction au conservatoire régional d'archéologie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures mises en œuvre par le maître d'ouvrage sont décrites dans l'annexe 8.

Notamment, le permis d'aménager sera transmis pour instruction au Conservateur régional de l'archéologie.

Par ailleurs, le projet a été adapté pour éviter d'impacter les zones humides référencées sur le site du camping (inventaire faune-flore-habitats, 2020) ainsi qu'un alignement de peupliers d'intérêt écologique potentiellement fort.

Des plantations paysagères seront effectuées. Elles contribueront à réduire les impacts sur les milieux naturels, en particulier sur les corridors biologiques, ainsi qu'à réduire les impacts sur le paysage.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note environnementale accompagnant le document Cerfa Annexe 8 : Synthèse des impacts et mesures accompagnant l'annexe 7 et le document Cerfa Annexe 9 : Pré-diagnostic des habitats biologiques, Ecolor, Mars 2020

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Volstroff le, 23/07/2020

Signature

**LA MIRABELLE**  
Route de Luttange  
57940 VOLSTROFF  
Siège social : 73 Parc d'Activités de l'Argile  
06370 MOUANS-SARTOUX  
R.C.S CANNES B 379.812.480